



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 6126

## Texte de la question

M. Georges Fenech attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la maladie d'Alzheimer. La France compte actuellement plus de 850 000 malades atteints d'Alzheimer et près de 230 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. Cette maladie impacte trois millions de nos concitoyens, en prenant en compte l'entourage et les aidants, dont la vie est souvent bouleversée. Elle devrait, selon les prévisions, affecter d'ici 2020, 1,3 million de personnes, notamment en raison du vieillissement de la population. Le plan Alzheimer 2008-2012, doté d'une enveloppe de 1,6 milliard d'euros a d'ores et déjà permis la création de nombreuses structures de répit et d'accueil pour les aidants familiaux. On estime qu'il s'agit de la principale cause de démence chez les personnes âgées et de la quatrième cause de mortalité en France. Malgré l'ampleur de la maladie d'Alzheimer, nos concitoyens sont mal informés et inquiets sur cette pathologie encore mal connue et mal perçue. Il souhaiterait savoir quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour accompagner les malades et leurs familles, notamment en termes d'information, de conseil, d'écoute et de prise en soin.

## Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de de la recherche et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandations des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant, comme annoncé par le Président de la République en septembre 2012, le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes de travail permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives en 2014. Un groupe de concertation a également été constitué permettant de partager ces travaux avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine des maladies neuro-dégénératives. Il s'agira tout particulièrement d'améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bienveillance, et enfin de développer et de structurer la recherche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Fenech](#)

**Circonscription :** Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6126

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2012](#), page 5287

**Réponse publiée au JO le :** [11 février 2014](#), page 1264